

CANTON DE NEUCHÂTEL

Renforcement des subventions pour rénover son bien

Afin de réussir la transition énergétique, les propriétaires doivent réduire l'empreinte carbone de leur bâtiment. Renforcement de l'isolation, remplacement d'un chauffage fossile ou électrique, ou encore pose de panneaux solaires constituent autant d'actions clés à entreprendre. Pour les mettre en œuvre, il existe plusieurs aides ciblées.

De plus en plus de propriétaires rénovent pour répondre au défi de la transition énergétique et maintenir, voire augmenter, la valeur de leur bien. En ce sens, la Confédération et les cantons ont mis en place le Programme Bâtiments. En 2025, dans le canton de Neuchâtel, trois nouveautés permettent de soutenir davantage les propriétaires.

PAR OÙ COMMENCER ?

Avec le programme « chauffe renouvelable », intégralement financé par la Confédération. Ce conseil incitatif comprend la visite d'un expert

et l'établissement d'un rapport indiquant la meilleure alternative pour s'affranchir des énergies fossiles (www.chauffezrenouvelable.ch). Pour aller plus loin, la version « plus » du certificat énergétique cantonal des bâtiments (www.cecb.ch) permet d'effectuer un état des lieux et de planifier sereinement un projet de rénovation.

MESURES CIBLÉES

Parmi les nouveautés, la mise en place d'une isolation thermique bénéficie d'un bonus allant jusqu'à 40 fr. / m² de surface de plancher chauffé. Un supplément qui peut s'ajouter à l'aide financière de base de 60 fr. / m² de surface isolée ou à la mesure soutenant une rénovation globale.

Le remplacement des systèmes de chauffage obsolètes dans les grands immeubles, nécessitant des installations de grande puissance – supérieure à 70 kW –, bénéficie également d'un soutien renforcé depuis cette année. De nouvelles aides financières sont prévues pour les alternatives durables comme les chauffages à pellets ou plaquettes de bois et les pompes à chaleur, mais aussi en cas de raccordement aux réseaux de chauffage à distance éligibles. À titre d'exemple, pour un immeuble de 20 appartements, il serait possible de toucher environ 35 000 francs pour l'installation d'une pompe à chaleur air / eau. Pour le raccordement à un chauffage à distance, cela représente un montant approximatif de 13 000 francs.

Pour le remplacement de chauffages électriques ou fossiles décentralisés par une alternative durable impliquant la mise en place d'un chauffage central – sont subventionnés l'installation des radiateurs ou le chauffage au sol, ainsi que les conduites les alimentant –, un soutien de 60 fr. / m² de surface de plancher chauffé est maintenant proposé pour une surface supérieure à 250 m². Les bâtiments d'une surface inférieure à 250 m² peuvent quant à eux bénéficier d'un montant forfaitaire de 15 000 francs. De plus, une subvention pour la mise en place de la production de chaleur peut aussi être sollicitée si la solution retenue figure au menu du Programme Bâtiments.

Ces renforcements correspondent à un budget de 2,5 millions de francs supplémentaires, portant ainsi les fonds disponibles en 2025 pour le Programme Bâtiments, dans le canton de Neuchâtel, à 12,5 millions de francs. Pour en bénéficier, certaines conditions doivent cependant être remplies. Pour tout savoir, consultez la page du site : www.ne.ch/pb-ne.

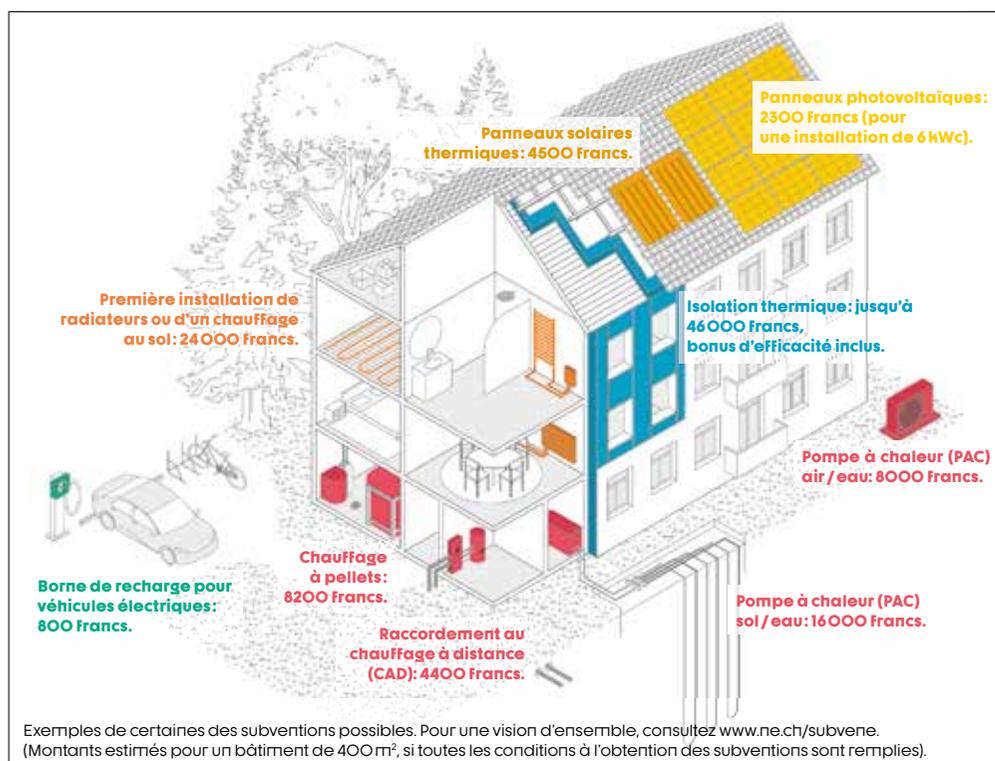


ILLUSTRATION: BARBARA KIPFER, ATELIER TERRE. LA CHAUX-DE-FONDS